

La décentralisation du social ou le social « négocié »
The Decentralization of the Social or the "Negotiated" Social
La descentralización de lo social o el social "negociado"

Pierre Valarié

Number 20 (60), Fall 1988

Des recompositions du social éclaté

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1034119ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1034119ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)

2369-6400 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Valarié, P. (1988). La décentralisation du social ou le social « négocié ». *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (20), 131–137. <https://doi.org/10.7202/1034119ar>

Article abstract

The decentralization appears in France in the words of those that have decided and implement it as a rescue operation of the closeness solidarities that thirty years of hyper-centralism under the Fifth Republic had destroyed. In order to avoid a break-up—or perhaps the death—of the social, the political sphere "got all worked up" so as to reintroduce some stakes in a social that had become too functional. We are thus compelled to notice that this partial answer to the crisis of the social bears within itself the seeds of this crisis and it implies its reproduction. Thus stated, the break-up of the social and the different crises that are at its origin—crisis of the state, crisis of the knowledge—appear as absolute necessities for a new mode of production of the "social" based on negotiation and the "market."

La décentralisation du social ou le social « négocié »

P. Valarié

Ce texte n'a pas pour ambition d'aborder l'ensemble des questions qui se posent aujourd'hui face aux processus de décomposition du social. Il doit être considéré comme un ensemble disparate de réflexions ne couvrant que partiellement le thème de l'éclatement du social.

Ces réflexions s'inspirent pour une large part de recherches menées sur les effets de la décentralisation dans le champ de l'action sociale, sur les stratégies des collectivités locales dans le cadre des politiques de développement local, ainsi que sur l'analyse des politiques régionales de formation en direction des 16-18 ans sans emploi.

Notre propos se centre essentiellement sur le réaménagement des politiques sociales — et plus spécifiquement d'action sociale — au niveau local en les considérant comme un des cadres où le social se décompose et

se recompose. Ce réaménagement peut être envisagé tant du point de vue institutionnel que de celui des modalités de sa mise en oeuvre. La décentralisation constitue un processus politique, administratif et social opportun pour l'observation de ce qui nous intéresse. Le modèle décentralisateur français s'est constitué pour une large part comme réponse à l'éclatement des sociabilités traditionnelles, fondement essentiel d'une société globale encore fortement rurale jusque dans les années soixante. Le transfert des charges de gestion du secteur social à la périphérie de l'État s'est fortement légitimé dans le discours de ses promoteurs par la nécessité de revitaliser des solidarités territoriales fracturées et liquéfiées par deux siècles de centralisme. On peut faire l'hypothèse que les choix en matière de décentralisation, tels que la loi Deferre les exprime, ne

constituent qu'une réponse partielle à ce constat de décomposition et que, par bien des aspects, ils accélèrent ce processus d'éclatement sans pour autant proposer d'alternative.

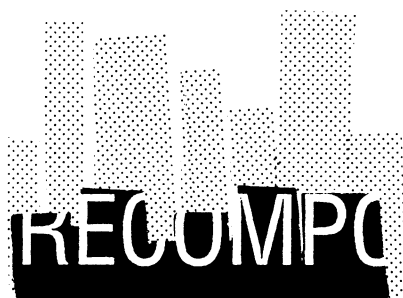
Trois questions nous semblent alors devoir être abordées :

— celle des conditions sociales et politiques de la mise en cohérence du social comme objet d'intervention et comme objet de savoir ;

— celle de l'émergence d'un champ de recherche se centrant sur cet objet et qui a largement contribué à le constituer comme cohérent ;

— celle des effets, sur les modèles explicatifs du social, des réaménagements des modes d'intervention sur le social, et plus particulièrement de son « éclatement » entre différents niveaux décisionnels et organisationnels et différents niveaux d'intervention.

Ce dernier point nous amène à nous interroger sur cette notion d'éclatement du social récurrente à tout un ensemble de discours. Nous proposons de l'envisager comme conséquence d'une nouvelle stratégie de l'État qui tend à fragmenter les interventions sur le social et facilite ainsi un processus de décomposition-recomposition dont rien ne laisse prévoir l'issue.



Le social : un objet produit par l'État

Si l'on accepte la définition du social comme cet ensemble modalité des interventions d'une société sur elle-même pour se produire et reproduire, ce travail incessant de régulation, de traitement, d'aménagement-réaménagement de ses rapports sociaux internes, force est de constater que depuis au moins trente ans l'ensemble de ces fonctions est assuré par l'État et, dans une très large mesure, en forte exclusive.

Il n'est pas possible de revenir sur les traits saillants de cette gestion technocratique qui a atteint son apogée en France sous la Cinquième République et aboutit à formaliser et à fonctionnaliser la gestion de ce social devenu secteur d'activité étatique : le secteur social. La définition de celui-ci comme espace d'intervention et de gestion des populations a eu entre autres pour effet de clôturer le champ tant du point de vue de ses représentations que de celui des modalités d'intervention qui le réalisent.

Jusque dans les années soixante, les politiques sociales sont considérées comme essentiellement régulatrices des effets de la croissance économique tant sur les populations que le train de la reconstruction laisse en chemin que sur des pans entiers du territoire national oubliés par le développement industriel de l'après-guerre. Dans ce cadre, l'État joue au coordonnateur d'un ensemble disparate de secteurs en expansion, qui assurent la mise en oeuvre des interventions mais dont le développement est relativement autonome.

La fin des années soixante marque l'officialisation de ce secteur, qui devient objet de planification et de gestion. L'État en assure ainsi la normalisation. La professionnalisation du secteur social, dont l'apogée se situe dans le milieu des années soixante, accompagne cette stratégie de structuration du champ par l'appareil d'État. En d'autres termes, c'est à cette époque qu'émergent et se réalisent progressivement les conceptions technocratiques gestionnaires dans ce secteur et les premières tentatives de rationalisation (Commission Bloch-Lainé, rationalisation des choix budgétaires).

Le milieu des années soixante-dix consacre la clôture de ce processus d'intégration des

diverses interventions sociales (notamment de l'action sociale) dans les politiques sociales d'État, conçues comme verticales et hyper-centralisées. Simultanément, une frange des technocrates commence à dénoncer, d'abord dans le champ du social « productif » (Delors), puis peu à peu dans le champ des politiques d'action sociale (Lenoir), les risques politiques que cette fonctionnalisation du social fait courir à l'État lui-même, d'une part, les effets de dissolution que cette gestion centralisée ne manque pas de produire sur les réseaux de solidarité traditionnelle, d'autre part. Si l'heure est, en 1975, à la centralisation des interventions, et si la professionnalisation est un des termes de ce processus, au sein de l'appareil d'État naissent puis, peu de temps après, se diffusent les premiers travaux sur la crise de l'État providence. Alors que les années soixante-dix auront vu fleurir les thèmes du « contrôle social » postulant une cohérence du social, les années quatre-vingt sont celles de la découverte des fractures et de l'altérité.

Le social comme objet de savoir : la mise en cohérence

À cette phase d'aggiornamento de l'État rationalisateur et gestionnaire correspond une première phase de production symbolique du secteur, à travers principalement — mais non exclusivement — les théories du contrôle social. Quelles sont les particularités de cette production de savoirs sur un secteur dont le sens était jusqu'alors largement produit et détenu par ses notables (médecins, juristes, prêtres...)? Reprenons les plus marquantes (voir Boiral et Valarié, 1985) :

— La première est d'avoir lieu à la marge des grands appareils académiques, syndicaux et politi-

ques, dans le réaménagement et le redéploiement des politiques de recherche contractuelle animées et organisées, entre autres, au sein de la Direction générale de la recherche scientifique et technique et du Commissariat général au Plan.

— La deuxième est d'être animée et déployée par une nouvelle catégorie de chercheurs que leur position dans le champ de l'establishment universitaire et académique rend aptes à servir de médiateurs entre l'État rationalisateur en quête d'expertise et les professionnels orphelins des légitimités héritées de la phase d'expansion, les volontés gestionnaires et technocratiques de l'État étant venues les fracturer.

— La troisième particularité est le mode paradoxal, la bipolarisation de cette production selon deux courants de pensée apparemment contradictoires : un courant d'inspiration marxiste, qui assimile le social à un appareil idéologique d'État chargé de la reproduction des rapports sociaux et dont les cibles sont l'ensemble des couches populaires, un second courant lié, quant à lui, à la mouvance anti-autoritaire, pour qui l'action sociale est essentiellement normalisatrice et constitue un appareil d'imposition disciplinaire centré sur la production symbolique et la surveillance des populations marginales.

Quels sont les effets de cette notion de contrôle social ?

— Le premier, et certainement le moins négligeable, va être de permettre de renforcer le contrôle technique et financier de l'État sur un secteur dont la cohérence en termes de représentations se trouve ainsi assurés.

— Le deuxième est de constituer les éléments pour qu'un champ de recherche émerge et se structure à partir du social comme objet. Il a ceci de particu-

lier qu'il répond à la double demande d'expertise et de médiation émanant de l'État et des professionnels, et qu'il se trouve fortement inséré dans le secteur qu'il doit observer et expertiser. Les chercheurs qui s'y inscrivent trouvent réunies les conditions de la reconnaissance sociale et de l'existence économique. Le social devient objet des sciences sociales.

— Le troisième effet est de conférer une nouvelle légitimité aux professionnels et de leur permettre de nouvelles stratégies professionnelles, notamment en déconstruisant le fondement des politiques assistancielles antérieures et en leur permettant de se poser comme les représentants des populations défavorisées, comme partenaires. En ce sens, il contribue à donner une dimension politique à un secteur.

— La diffusion du modèle, d'autant plus importante qu'il est contradictoire et fonctionne du même coup « tous azimuts », dessine en creux un modèle de société civile comme pôle alternatif au tout-État. Ainsi s'établit une certaine concordance, en termes d'opportunité, entre les critiques de l'État providence comme État gestionnaire des dysfonctionnements sociaux et les retombées idéologiques de la vulgate héritée du « courant contrôle social », à travers le thème de la résurgence de la société civile.

— Les travailleurs sociaux perdent cependant en opacité ce qu'ils gagnent en identité. Faute d'une représentation précise du produit de leur activité, la position de partenaire qu'ils revendiquent n'est pas sans risques. Elle implique qu'ils se soumettent aux tentatives d'évaluation et de mesure de leur activité ; trop coûteux, pas assez efficaces, il leur faudra éventuellement céder du terrain pour continuer à exister.

Ainsi, la sociologie « critique » a largement contribué à l'élaboration du social comme « produit » susceptible d'être géré rationnellement et permis aux professionnels de terrain de se construire une nouvelle légitimité.

Mais conséquemment à cette mise en cohérence d'un « social de gestion » s'élaborent les conditions d'émergence d'un « social comme marché », dans lequel les professionnels vont perdre peu à peu leur position de monopole de l'intervention. À la marge du secteur embryonnaire une militance sociale structurée dans des réseaux au sein desquels d'anciens militants gauchistes se reconvertissent au social, et ce en forte proximité avec les chercheurs qui oeuvrent dans le champ théorique du contrôle social : groupes d'information divers sur les prisons, les asiles, le travail social, mais également mouvements de libération des femmes, pour la contraception et l'avortement, mouvement de libération des jeunes... Ils vont contribuer largement, malgré une position minoritaire évidente dans le champ, à déconstruire, pour partie, les catégories à partir desquelles se structurent les représentations dominantes du secteur et des problèmes sociaux à traiter.

L'émergence, dès 1975, de nouvelles formes d'intervention sociale territoriale impulsées par l'État et plus particulièrement par la très centralisatrice Direction de l'aménagement du territoire et de l'action régionale (les contrats de pays, les plans d'aménagement ruraux impulsés dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire) (Valarié, 1986) dans le cadre du développement local — et qui vont s'appuyer essentiellement dans un premier temps sur la mouvance « néo-rurale » et les idéologies localistes — va servir d'illustration à un processus

que l'on retrouve dans certaines politiques sectorielles.

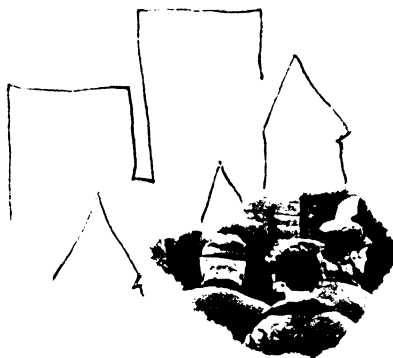
L'action régionale ainsi décrite repose sur une intervention globale sur un territoire donné où les effets sociaux et économiques de la croissance se caractérisent par la désertification, la disparition des solidarités de voisinage et la multiplicité vaine des interventions étatiques. Reprenant certains schémas des interventions tiers-mondistes de développement, ces opérations se posent comme transversales aux différents champs économiques, politiques et sociaux. Mobiliser les populations à partir de l'idée d'un pays vécu, opposé à l'image d'un État anonyme et lointain, est l'enjeu central. Ainsi se constituent sur les ruines des sociabilités traditionnelles de nouveaux laboratoires d'un partenariat social placé sous l'égide des collectivités locales : municipalités, départements...

Vont cohabiter, jusqu'au début des années quatre-vingt, les formes les plus technocratiques de gestion des populations par des stratégies de ciblage et d'évaluation rationnelle des risques qui constituent le noyau dur des politiques sociales, et les formes les plus « conviviales » de solidarité territoriale, entre autres, qui sont censées servir d'expérimentations alternatives aux modèles gestionnaires, dont l'apogée mar-

que aussi le début de la phase de crise.

Les recherches « critiques » en sciences sociales vont s'épuiser faute de projet politique alternatif, perdre de leur efficacité dans cette période (1975-1980) et céder la place aux théories systémiques et à la sociologie des organisations, qui offrent un double avantage. Du côté de l'État, elles technicisent un débat dont la dimension « politique » s'épuise une fois le travail de déconstruction du secteur traditionnel achevé. De plus, elles sont plus aptes à répondre aux impératifs de gestion qui pèsent désormais sur le secteur. Du côté des professionnels, elles rendent possibles les stratégies professionnelles qui s'appuient sur les idéologies technicistes.

D'un autre côté, la territorialisation du social dans les opérations de pays va favoriser l'inflation d'études ethno-sociologiques, de monographies organisées autour de la notion floue de « local ».



Crise de l'État providence et reterritorialisation du social : les nouvelles formes d'un social négocié

La décentralisation se présente d'emblée comme une réponse positive à la crise de l'État providence et à celle du modèle technocratique-gestionnaire, sur l'échec duquel s'exprime un fort unanimité.

Sans vouloir revenir en détail sur les termes qui décrivent cette crise, rappelons simplement qu'elle est analysée à trois niveaux :

— comme crise institutionnelle : la maîtrise des systèmes de prise de décision devient irréalisable en raison de l'entropie d'un pôle administratif dont l'efficacité diminue au fur et à mesure que sa lourdeur s'accroît ;

— comme crise culturelle : la fonctionnalité du système de distribution et sa verticalité contribuent à dissoudre les enjeux d'une mobilisation sociale sur les thèmes de la solidarité, et l'échec des modèles d'analyse et d'intervention rend cette mobilisation urgente ;

— comme crise économique : dans un contexte de concurrence internationale, l'État, s'il veut renforcer son rôle de « bouclier industriel », doit pour partie se désengager de la gestion de plus en plus problématique des transferts sociaux et des effets sociaux des politiques économiques dont il est un des partenaires. Le recours systématique à l'État doit céder le pas à la mobilisation des réseaux territoriaux de l'ensemble des partenaires concernés, sans que cette liste soit exhaustive.

La loi de 1982 répond pour partie aux impératifs de réaménagement de l'intervention de l'État. Dans le faisceau des transferts de compétences, le social constitue l'essentiel. Une part extrêmement importante de l'action sociale se trouve ainsi gérée par les collectivités territoriales, qui en assument la pleine et entière responsabilité. De plus, le transfert porte principalement sur l'ensemble des prestations à caractère obligatoire dont l'État fixe les normes attributives. La marge de manoeuvre politique des collectivités territoriales, notamment du

département, s'en trouve réduite d'autant.

De plus, la non-hiérarchisation des rapports inter-collectivités locales de niveaux différents induit un nouveau mode de rapport négocié et contractualisé d'autant plus complexe que les situations de ces collectivités apparaissent comme très diverses et contrastées. Schématiquement, à la commune, les solidarités de proximité immédiate, au département, la gestion de l'action sociale obligatoire, à la région, la programmation et l'animation. Négociation et contractualisation dont un des enjeux majeurs se cristallise sur les rapports avec l'appareil d'État et la restructuration des différents modes permettant son accès.

Est-ce à dire que la décentralisation se présente sous les formes d'un désengagement radical de l'État dans la gestion du social devenant résolument « périphérique » ? À observer la mise en oeuvre du dispositif décentralisateur, quelques remarques et hypothèses méritent d'être faites ou explorées.

Si la responsabilité de la gestion de l'action sociale est largement transférée, l'État conserve à la fois une fonction d'animateur, une fonction de tutelle et une fonction de partenaire. Une fonction d'animateur qui se concrétise par toute une série d'opérations à caractère national, ne revêtant pas un caractère obligatoire, mais qui lui permettent d'être partie prenante dans le processus de décomposition-recomposition des politiques sociales. Ainsi les plans « anti-été chaud », le plan précarité-pauvreté, les stages d'insertion-jeunes, le plan Zeller en direction des chômeurs de longue durée. Toutes ces opérations ont ceci de commun qu'elles mobilisent d'autres partenaires que les seuls professionnels et accélèrent le

processus de décloisonnement du travail social et, d'une certaine manière, sa déprofessionnalisation, l'État se gardant au niveau local, en fonction des rapports de force entre les différents niveaux de conception, de gestion et d'intervention, le choix de ces partenaires. (Ainsi, sur le département du Gard, le plan précarité-pauvreté a été géré en parfaite autonomie du pôle professionnel.) Cette fonction se concrétise pour partie dans la prolifération, de par son initiative, d'une nébuleuse d'espaces de négociation censés concrétiser la volonté partenariale, sans que pour autant les missions et fonctions de ces espaces soient clairement définies. À l'observation, tout fonctionne comme si la négociation devenait son propre objet, ou, pour reprendre les termes de Donzelot (1985), fonctionnait au rituel. C'est au sein de ces nouvelles structures (comité de pays, développement social des quartiers, comité de bassin d'emploi...) que se réalisent la négociation comme nouveau modèle de gestion du social et la mobilisation sociale comme nouveau cadre d'action.

La fonction de tutelle se concrétise par le rôle croissant des tribunaux administratifs et de la Cour régionale des comptes, non, comme le prévoient leurs compétences formelles, par l'exercice d'un contrôle a posteriori, mais par une fonction de conseil et de contrôle d'opportunité sur les différentes décisions et interventions des collectivités locales, sur sollicitation du Préfet. Cette juridictionnalisation du local correspond à un verrou supplémentaire de la norme administrative et reconstitue un système de négociation-régulation entre le pôle politique et le pôle administratif central (voir ORCÉS, 1986).

La fonction de partenaire s'exerce en premier lieu dans les

systèmes de négociation que nous avons décrits plus haut. À ce titre, la gestion du non-emploi au sein de l'axe formation au niveau régional, ou la gestion des politiques sanitaires constituent des champs où fourmillent les exemples illustrant cette stratégie. Mais le contrat État-région et les différents systèmes de conventionnement entre le centre et la périphérie dans le cadre de politiques sectorielles sont la clé de voûte de ce nouveau partenariat.

L'exercice de ces différentes fonctions permet à l'État d'exercer, à la périphérie, notamment par le choix de nouveaux partenaires dans la gestion des populations, une pression forte sur les réseaux notabiliaires traditionnels (notamment sur les élus) et d'en faciliter d'éventuelles fractures. Dans ce cadre, la mise en oeuvre de la décentralisation correspond à une stratégie de reterritorialisation de l'État par et dans laquelle celui-ci transfère la gestion des effets sociaux de la crise à la périphérie, tout en gardant la maîtrise des règles d'une négociation instituée comme système universel de régulation et de mobilisation.

Dans ce schéma, la crise ne constitue plus uniquement un désordre, elle s'impose comme stratégie de gestion, et le rituel de la négociation en devient le moyen.

Les effets de cette nouvelle stratégie de l'État sont multiples et la période de mise en oeuvre de ce processus, dans laquelle nous nous trouvons, interdit toute conclusion trop formelle et trop ossifiée. Cependant, quelques lignes de forces apparaissent :

— la réalisation d'un processus de recentralisation départementale du pôle gestionnaire de l'action sociale, structuré autour d'un pôle exécutif fort, d'un côté, d'une nouvelle technocratie so-

ciale se constituant comme pôle technique, d'autre part. C'est dans les rapports entre ces deux pôles que se reproduit aujourd'hui le processus de technicisation du social antérieurement analysé dans le cadre de l'appareil d'État ;

— l'impulsion dans le cadre des politiques départementales d'interventions territorialisées (par exemple, les chartes intercommunales), qui tentent un nouveau mode de régulation des interventions et inaugurent un nouveau mode de gouvernement départemental prenant en compte les nouvelles données que la négociation comme contrainte introduit ;

— l'émergence d'un mode de gestion parallèle du social, pour une part transversal aux dispositifs territoriaux et impulsé sous forme d'opérations par l'État. Concomitamment, un nouvel élan est donné aux politiques sociales des secteurs parapublics du social dans le cadre du partenariat ;

— un processus de déprofessionnalisation-reprofessionnalisation de l'intervention sociale, dans lequel les travailleurs sociaux se retrouvent, pour une large partie d'entre eux, réinvestis des missions traditionnelles d'assistantat et dépossédés du travail « novateur » sur le social. L'absence des travailleurs sociaux, sous forme organisée, dans la plupart des espaces de

négociation précédemment évoqués constitue un bon indicateur de ce processus de marginalisation.

Si l'on accepte ce schéma, « l'éclatement » du social ne peut plus être interprété comme une situation de crise du social en tant qu'objet d'intervention, mais comme un effet des nouvelles stratégies de gestion qui posent la permanence de la crise des modèles comme donnée essentielle du travail sur le social.



La crise des savoirs : un bon analyseur

La crise des savoirs nous paraît un bon analyseur : analyseur de l'éclatement du champ de l'expertise dans le domaine social du fait des nouvelles configurations institutionnelles et des nouvelles contraintes structurant sa gestion ; analyseur du rapport des sciences sociales à l'appareil d'État et de leur insertion dans le projet rationalisateur de ce dernier.

Les années quatre-vingt marquent la prolifération d'un certain nombre d'études monographiques locales sur la mise en place et l'évaluation des nouveaux systèmes d'intervention territorialisés sur le social. Ce qui évolue au fur et à mesure de la réalisation de la décentralisation, c'est l'extrême diversité des sources de cette offre. L'expertise devient un enjeu fort pour chaque niveau d'intervention et de gestion du social.

L'évaluation des interventions pour la technocratie sociale locale et les professionnels, l'étude d'impact pour les décideurs locaux soucieux de suivre les effets de leur action, les modalités des systèmes de négociation et les effets du processus décentralisateur ainsi que l'évaluation des différentes opérations au niveau des administrations sociales, autant de champs à partir desquels se structure une demande d'expertise dont il ne serait pas intéressant de définir les contours. Schématiquement, la territorialisation du social a eu entre autres pour effet de territorialiser la demande d'expertise et en conséquence de territorialiser pour partie l'offre.

Nous avons affaire ici à un mode de production largement assujéti au commanditaire, tant par le biais des contraintes économiques que par une fréquente proximité idéologique. L'approche est ici essentiellement micro-sociologique et sa visée interventionniste.

Un autre phénomène de fracture semble se proposer à l'observation, celui d'une réémergence du droit et des sciences politiques et administratives dans le champ de la recherche sur le « macro-social ». Faute d'une sociologie de l'État suffisamment développée permettant de rendre compte des lignes de fractures introduites par la décentralisation, l'emprunt, notamment en sociologie, des cadres explicatifs aux sciences politiques facilite la production et le réaménagement des savoirs macro-sociaux sur les nouvelles formes de production du « social ». L'on retrouve ici le recentrage sur l'approche structurelle des politiques sociales qui se nourrissent à la fin des années soixante-dix des théories organisationnelles.

La fracture du modèle professionnalisé, d'une part, le réamé-

nagement des interventions de l'État, d'autre part, ont « privé » les sciences sociales de leurs deux entrées centrales aux champs que constituaient les politiques sociales et la profession. Cette « crise » nous semble renvoyer pour une large part aux rapports de subordination que ce champ de recherche sur le « social » a toujours entretenus avec les projets rationalisateurs d'un État centralisateur, la cohérence du champ étant principalement le résultat de cette connivence.

La fonction de médiation que les chercheurs ont remplie pendant toute une période correspondant à l'apogée de l'État providence entre une partie de l'administration et les professionnels se trouve aujourd'hui reportée à la périphérie, au niveau local, entre les collectivités gestionnaires et les professionnels. Cette position a largement entretenu l'idée de cohérence du champ et de son objet.

Le réaménagement et la diffractation des modes d'intervention qui caractérisent ce processus viennent briser cette fragile cohérence. Les termes d'appréhension de l'objet sont devenus aujourd'hui multiples et sa crise un élément essentiel de sa production.

Pierre Valarié
Centre de recherche
sur les enjeux du local
Montpellier

Bibliographie

- BOIRAL, P. et P. VALARIÉ. 1985. « Le contrôle social : pratiques symboliques et pratiques sociales », *Lectures sociologiques du travail social*. Paris, Les Éditions ouvrières : 45-60.
- DONZELOT, J. 1985. « Vers un nouvel esprit public », *Esprit*, n° 1, janvier : 30-40.
- ORCÉS (Observatoire régional du changement économique et social). 1986. *Pouvoirs locaux et politiques publiques en Languedoc Roussillon*. Faculté de Droit, Montpellier I, ronéo.
- VALARIÉ, P. 1986. « Les nouveaux territoires du social : de la militance à la gestion », *Cahiers de recherche sur le travail social*. Université de Caen, n° 10.